

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :

En exercice : 8

Présents : 7

DELIBERATION N°18 -2019

Séance du 28 mai 2019



L'an deux mille dix-neuf le mardi 28 mai à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle

**Absent :** M. FAURE Jean-Claude

**Secrétaire :** Mme STEFANI Noëlle

**Objet : Achat d'une contenance de 2340 m2 de terrain sur les parcelles de Mme MOYNE Catherine – Plan de Lardier**

Suite à l'abandon du projet initialement prévu pour l'intersection au Plan de Lardier entre la RD 1085 et la zone de Lardier et Valença la délibération N°55-2018 est annulée.

Le Département propose des travaux de sécurisation avec des sur largeurs sans contribution de la commune, ni de la communauté d'agglomération.

Conformément aux engagements la commune de Lardier et Valença a la charge de mettre à disposition le foncier nécessaire, côté sud de la voie communale du Plan de Lardier ; cette emprise est prévue au PLU en application depuis le 01/01/2018.

Le Maire propose l'acquisition d'une superficie foncière de 2430 m2 appartenant à Madame Catherine MOYNE, superficie détachée des parcelles agricoles irriguées cadastrées D1467/D1321/D1319 et D1028.

Suite aux différents entretiens de ces dernières semaines, Madame MOYNE Catherine est vendeuse compte tenu de l'aspect d'intérêt public de sécurité pour un montant de 3510 €. Les frais de notaire et de géomètre (détachement de cette superficie) sont à la charge de la commune.

En raison de l'intérêt et de la nécessité pour la sécurité des accès aux voies communales à partir de la voie à grande circulation RD 1085, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter dans les conditions ci-dessus cette parcelle à Madame MOYNE Catherine.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte relatif à l'achat de cette parcelle d'une contenance de 2430 m<sup>2</sup> au prix de 3510 € (compromis, achat, géomètre.)

Le Maire,

Rémi COSTORIER

